

Les deux opérations ont été jugées conformes aux lignes directrices du gouvernement canadien concernant les échanges commerciaux avec la Chine, annoncées le 30 juin 1989. Les projets permettront de préserver les liens établis par les deux exportateurs, et ils comportent un volet formation qui favorise les échanges personnels directs. Le matériel de communications vise nettement à répondre à des besoins civils intérieurs.

Les opérations sont financées en vertu d'une ligne de crédit établie entre la SEE et la Banque de Chine. La SEE prête les fonds à la Banque de Chine qui, à son tour, les prête à des acheteurs chinois, en l'occurrence la Société nationale chinoise d'import-export d'instruments. Cette dernière agit ensuite à titre d'acheteur attitré des utilisateurs chinois des provinces de Guangdong et de Shaanxi, soit respectivement l'Institut de recherches en télémétrie et en télécommande pour les communications et la Régie d'alimentation en énergie du nord-ouest.

La SEE est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada chargé d'offrir des services d'assurance-crédit à l'exportation, des prêts, des garanties et d'autres services financiers pour favoriser le commerce extérieur du Canada. Elle relève du Parlement par l'entremise du ministre du Commerce extérieur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874